



AIPR (ATTESTATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX) CONCEPTEUR



AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE CANTAU
1 ALLÉE DE CANTAU
64600 ANGLÉT
EN INTRA-ENTREPRISE : POSSIBILITÉ DE
FORMATION SUR LE SITE DE
L'ENTREPRISE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître et maîtriser la réglementation en vigueur (DT-DICT) - Se situer parmi les différents acteurs (opérateurs, encadrants et concepteurs) et leur rôle - Identifier les différents types de réseaux et les conséquences d'un accrochage - Assurer l'encadrement et la sécurité lors de travaux proximité de réseaux - Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR «concepteur». Pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR «concepteur»

PRÉ-REQUIS

Aucun mais il est conseillé d'être familiarisé avec l'outil informatique

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Plan de développement des compétences

PRIX DE LA FORMATION

196€

CONTENU DE LA FORMATION

- La procédure DT et DICT
- Connaissance des réseaux
- La prévention en amont de la réalisation du chantier
- Les informations utiles pour les acteurs du chantier - Les règles de sécurité et les techniques de travaux
- La gestion des anomalies et des dommages - Les sanctions

CONDITIONS DE FORMATION

DUREE : 1 jour soit 7 heures, passage du QCM compris **MODALITES** : Alternance de présentation théorique de la réglementation et de mise en application (cas pratiques simples, mini QCM) - Formation inter ou intra entreprises

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Se munir OBLIGATOIREMENT d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen. L'examen par QCM comporte 40 questions. Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen dans un délai imparti d'1 heure. Selon résultat, délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer à son collaborateur l'AIPR.

PROFIL DES INTERVENANTS

Les formateurs de la spécialité du GRETA CFA AQUITAINE qui est reconnu centre d'examen par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (réglementation DT-DICT de juillet 2012).

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Nathalie DESTRAC
Conseillère en Formation
Continue - Agence Pays Basque
nathalie.destrac@greta-cfa-
aquitaine.fr
05.59.52.25.25

Anne LEMOINE
Assistante de formation
anne.lemoine@greta-cfa-
aquitaine.fr
05.59.52.25.25